



Association des Psychologues et des Psychothérapeutes
d'Orientation Psychanalytique de Suisse
Schweizerischer Psychologen- und Psychotherapeutenverband
Psychoanalytischer Richtung
Associazione Svizzera degli Psicologi e Psicoterapeuti
d'Orientazione Psicoanalitica

**Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de l'APPOPS-SPPVP-ASPPOP
Vendredi 2 novembre 2012 à Bienne**

Lieu: Bienne, Conservatoire de Musique

Horaire: 19h: Assemblée Générale
20h30: Apéritif dînatoire

Membres présents: (18) Amrita Blagojevic, Claudia Bonard, Adriano Cattaneo, Mélanie Clavijo Béguelin, Charlotte Coll, Caroline Dubois, Julia Gerber, Rainer Glauser, Danièle Hanhart, Elisabeth Maulaz, Corinne Meylan, Simone Montavon Vicario, Heinz-Peter Müller, Andrea Ottapri Fattebert, Pierre Ruffieux, Pierre Schmid, Suzanne Toepfer, Jean-Pierre Waber.

Membres excusés: (24) Natacha Aymon, Sylvie Castanon, Vesna Cvjetanovic, Jhari Odile Demange, Madeleine Dreyfuss, Anne Dunand, Yvonne Frenzel, Pierre Haenni, Florence Hernandez Porchet, Jacqueline Hurt, Catherine Krähenbühl, Erich Leu, Roland Müller, Peter Schwob, Katarzyna Swita, Randa Tawil, Evangelia Thanou Roman, Hélène Vergnaud-Hagry, Anne-Laure Wenger, Susann Ziegler Annen, Jacques Zürcher, Robert-Alain Dichy, Nicole Oehninger, Nathalie Terzi.

Le Comité: Stephan Wenger, Agnes Von Wyl, Vincent Dallèves, Gilles Dennler, Raphaël Gerber, Gisèle Santschi, Myriam Vaucher, Madeline de Charrière (PV)

1. Salutations et accueil par le Président

Stephan Wenger souhaite chaleureusement la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence à cette 6e AG de l'APPOPS-SPPVP-ASPPOP .

Il rappelle qu'après l'AG, chacun est invité à un apéritif dînatoire organisé au restaurant la Rotonde dans le même bâtiment.

Une modification à l'ordre du jour est signalée: le point 7 ne sera pas traité. Après consultation des statuts, le comité a constaté qu'il ne s'avère pas nécessaire de procéder à la réélection de la vice-présidence. Agnes Von Wyl conserve d'office son statut de vice-présidente puisqu'elle avait été réélue membre du comité lors de l'AG 2011.

2. Adoption du PV de l'Assemblée Générale du 28.09.2011

Après la correction du nom de Simone Montavon Vicario et non pas «Vigno» dans la liste des membres présents, le PV est accepté à l'unanimité.



Association des Psychologues et des Psychothérapeutes
d'Orientation Psychanalytique de Suisse
Schweizerischer Psychologen- und Psychotherapeutenverband
Psychoanalytischer Richtung
Associazione Svizzera degli Psicologi e Psicoterapeuti
d'Orientazione Psicoanalitica

3. Etats des lieux de l'APPOPS-SPPVP-ASPOP

Cette année l'APPOPS a 5 ans et possède toujours la vitalité de la jeunesse, nous précise S. Wenger.

Depuis la dernière AG, nous sommes passés de 151 à 168 membres avec 23 admissions, 5 démissions et une radiation. A noter que la majorité des membres, soit les trois-quarts, est toujours romande. Mais les nouvelles admissions sont constituées presque pour moitié de membres suisse-alsaciens. L'évolution va donc vers une diminution modérée de la majorité de romands.

Depuis la dernière AG, le Comité s'est réuni 7 fois entre Bienne et Lausanne. Il fonctionne toujours de manière collégiale, chaque membre endossant la responsabilité d'un ou plusieurs dossiers.

Les membres du Comité ont participé à différentes assemblées, réunions et conférences: Assemblées des délégués et conférences présidentielles de la FSP, assemblées et bureaux de "Psychothérapie FSP", "sounding boards" organisés par l'OFSP, journées liées à la LPsy, rencontres avec des instituts et associations de formation psychanalytique, etc....

Jusqu'en 2010, les membres recevaient des "APPOPS news" pour les informer du travail effectué par le comité. Ces envois ont été interrompus notamment pour ne pas surcharger le travail de secrétariat. Il a été décidé d'envoyer à nouveau des «news» régulières, en plus des PV de l'AG, pour tenir informés les membres de notre actualité.

4. "Psychothérapie FSP" /Loi sur la Psychologie (Lpsy)

Gisèle Santschi et Raphaël Gerber sont les deux délégués aux assemblées "Psychothérapie FSP". Gisèle Santschi participe en plus au «bureau» (Fachgruppe). Depuis la dernière AG, il y eut deux assemblées et de nombreuses séances du «bureau».

- Automne 2011: suite à une question simple formulée au Conseil National, le Conseil Fédéral a pris une position qui va dans le sens d'un remboursement par la LAMal pour les psychologues.
- Depuis janvier 2012, mise en place d'un questionnaire à grande échelle pour recueillir des données quant aux activités des psychologues-psychothérapeutes.
- Ce document vient d'être adressé à tous les psychologues. Dès réception des données en retour, celles-ci seront analysées et permettront la rédaction d'un argumentaire. Ceci toujours afin d'obtenir l'ordonnance du CF qui permettra le remboursement des prestations par la LAMal.
- G. Santschi rappelle l'importance de ce questionnaire et encourage vivement les participants à le remplir.
- Au printemps 2012, de nombreux articles ont paru dans la presse au sujet du remboursement par la LAMal de la psychothérapie pratiquée par les psychologues-



psychothérapeutes. La FSP a décidé de ne pas prendre une position proactive compte tenu du fait qu'il n'y avait pas encore d'informations sûres.

- Avec la démission de Mme V. Schwander du poste de secrétaire générale à fin août 2012, il y a eu un temps de flottement ressenti à la dernière assemblée en septembre, d'où la nécessité d'une redéfinition structurelle de "Psychothérapie FSP" dont le mandat n'est plus suffisamment précis: redéfinition des rôles et des responsabilités.

Myriam Vaucher a participé aux "sounding boards" organisés par l'OFSP

- M. Vaucher rappelle que, dès que la Lpsy entrera en vigueur, ce sera l'OFSP qui régulera la question de l'accréditation des titres de spécialisation et non plus d'autres organismes comme la FSP. Les titres seront fédéraux.
- L'OFSP accréditera des filières de formation postgrade et non plus des individus qui présentent un dossier comme encore actuellement à la FSP. Parmi les filières de formation, un cursus de formation modulaire sera toutefois possible. Celui-ci consistera à suivre des modules dans les instances de formation agréées par l'OFSP; de plus, l'organisation et le nombre de ces modules devront répondre à des exigences qui seront répertoriées par catégories.
- Afin de préciser au mieux les critères de qualité pour l'obtention du titre de psychothérapeute, l'OFSP a organisé des "sounding boards" auxquels ont participé des membres des institutions de formation relevant des différents courants théoriques.
- Dans les sounding boards les débats furent parfois vifs entre les tenants des différentes orientations quant au quota d'heures suffisant au sujet de certains aspects de la formation; ainsi l'orientation psychanalytique a dû insister pour faire reconnaître l'importance d'un nombre d'heures suffisant pour la supervision et le travail personnel.

Actuellement, suite à la 5e version de l'OFSP, version pas encore définitive, les exigences de formation se présentent ainsi:

- Formation théorique à la hausse: 500h

Dans le parcours théoriques sont prévues des connaissances relevant aussi du juridique, du social et de la politique sanitaire.

- Pratique clinique à la hausse: 2 ans à 100% dont une en contact avec des patients psychiatriques dans un cadre institutionnel afin que les psychologues rencontrent un registre de psychopathologie le plus vaste possible. La question du nombre de places pour ces années de clinique en institution est soulevée.

Il est relevé que l'exigence de 2 ans obligerait la création de postes et donc valoriserait la place des psychologues dans les institutions.

- Supervision à la baisse: 150h dont au moins 50 en individuel

- Travail personnel à la baisse: 150h dont au moins 50 en individuel



Association des Psychologues et des Psychothérapeutes
d'Orientation Psychanalytique de Suisse
Schweizerischer Psychologen- und Psychotherapeutenverband
Psychoanalytischer Richtung
Associazione Svizzera degli Psicologi e Psicoterapeuti
d'Orientazione Psicoanalitica

- Durée de la formation: entre 4 et 6 ans avec l'obligation de s'inscrire au début de la formation.

Dans la discussion avec l'assemblée, deux questions sont plus particulièrement soulevées:

D'une part la question de l'importance du pôle médical:

- de nombreuses formations (enseignement et supervision) sont faites par des médecins
- les lieux de pratique clinique tendent à se faire en milieu hospitalier
- les prescriptions des séances: il n'est pas encore décidé si les médecins, toutes spécialisations confondues, ou seuls les psychiatres-psychothérapeutes seront habilités à prescrire les séances.

Il est relevé à plusieurs reprises que nous avons avantage à travailler avec les médecins tout en affirmant notre identité et spécificité de psychologue. S'il n'y a pas une certaine régulation avec les pouvoirs médicaux, il sera difficile d'obtenir le remboursement par la LAMal. L'important est de mettre en place une formation postgrade qui permette d'avoir les compétences nécessaires et suffisantes pour exercer notre travail de manière indépendante.

D'autre part, l'idée de créer un label de qualité spécifique pour l'orientation psychanalytique est discutée.

Les instances de formation d'orientation psychanalytique ont des exigences plus élevées que celles actuellement définies par l'OFSP, plus particulièrement quant aux nombres d'heures de supervision et du travail personnel. Comment se profiler avec ces différences manifestes ? L'APPOPS pourrait-elle être un lieu de rassemblement où les critères de formation spécifiques à l'orientation psychanalytique seraient mis en discussion ? Certes, l'APPOPS n'a pas été créée sur une idée de formation mais la situation actuelle oblige à se questionner quant à une possible évolution.

5. Assemblée de délégué-e-s de la FSP/Conférences présidentielles de la FSP

Stephan Wenger s'est rendu à l'assemblée des délégués du 23 juin 2012 et aux Conférences Présidentielles d'avril et novembre.

Les PVs sont consultables sur le site de la FSP mais les points suivants sont relevés:

- Anne-Marie Volkart a été élue à la présidence du comité de la FSP.
- Mme L. Adler et Mme Ch. Ott ont rejoint le comité.
- Une hausse des cotisations a été votée, elle est de 75.00 répartis entre 50.00 de manière définitive et 25.00 pendant 5 ans, le temps que les avancées liées à la



L'assemblée aient pu être travaillées et le temps de faire fructifier tous les avantages et possibilités que nous offrent cette nouvelle loi.

La FSP s'est engagée à reprendre et remanier le système des réductions des cotisations. Suite à cet engagement, la motion présentée par notre association qui demandait à rendre plus claires et visibles les possibilités de réduction de la cotisation a été retirée.

- Une motion va être déposée en 2013 qui demande la réduction du nombre des petites associations professionnelles qui constituent la FSP, actuellement au nombre de 48, afin de rendre le fonctionnement de notre fédération plus efficace et économe.

6. Liens avec les autres associations

Les contacts ont été nombreux et plus particulièrement dans le cadre du «sounding board» de l'OFSP.

Les contacts doivent se poursuivre, surtout si l'idée de créer un label de qualité propre à la formation psychanalytique se profile.

7. Elections:

Ce point est annulé (voir pt.1)

8. Comptes et adoption du budget

- I. Raphaël Gerber présente les comptes 2010, qui n'avaient pas pu être présentés à temps l'année dernière, en précisant que le solde positif est important parce que les indemnités ont été reportées sur 2011.
- II. Pierre Ruffieux, au nom des vérificateurs des comptes, informe que les comptes présentés sont précis et correspondent aux justificatifs. Il recommande d'accepter ceux-ci.
- III. Les comptes 2010 sont acceptés à la quasi unanimité.
- IV. Gilles Dennler, actuel trésorier, présente les comptes 2011. C'est le report des charges des comptes 2010 qui vient gonfler artificiellement les dépenses de 2011.
- V. Il relève que l'association est en bonne santé financière et remercie les membres qui paient leur cotisation.
- VI. P. Ruffieux recommande d'accepter les comptes 2011, ceux-ci ayant été contrôlés et notés comme précis et exacts.
- VII. Les comptes 2011 sont acceptés à la quasi unanimité.
- VIII. G. Dennler présente le budget 2013. Une augmentation du budget pour la participation à l'Assemblée des Délégués est décidée ainsi qu'une réserve d'un montant de 2000.00 pour une journée de réflexion avec nos partenaires de l'orientation psychanalytique en 2013, notamment à propos de l'introduction d'un



label de qualité. Le sujet de cette journée concernerait la formation à la psychothérapie psychanalytique et la fonction de l'APPOPS dans ce domaine. Le budget est approuvé à l'unanimité.

P. Ruffieux demande s'il y a un roulement prévu pour le travail de vérificateur. Comme il n'y a pas eu de démission des vérificateurs, cela n'est pas possible. Les deux vérificateurs, P. Ruffieux et Christiane Ruffieux, sont appelés à poursuivre leur fonction et sont remerciés pour leur travail.

9. Divers

Modification des statuts: art. 5. 1, délai de démission.

Le délai de démission de la FSP est actuellement de 3 mois avant la fin de l'année civile, alors que celui de l'APPOPS-SPPVP-ASPPOP est d'un mois. Notre association étant affiliée à la FSP, nous sommes plus ou moins contraints de modifier nos statuts et de les adapter à ceux de la FSP.

La modification des statuts est acceptée à l'unanimité.

L'art. 5. 1 est ainsi modifié comme suit:

“La sortie est possible pour la fin d'une année civile moyennant un préavis de trois mois.”

Stephan Wenger lève la séance à 20h30. Il remercie les membres pour leur présence, leur participation et leur contribution à rendre vivante notre association. Il se réjouit de les retrouver à la future AG 2013 et invite l'assemblée à un apéritif dînatoire servi dans le même bâtiment, au restaurant «la Rotonde».